



Santé mentale : un système à bout de souffle, des réponses insuffisantes

La ministre de la Santé a annoncé la tenue d'une réunion interministérielle sur la santé mentale le 2 juin 2026 prochain, visant à faire le « Bilan de la Grande Cause Nationale Santé Mentale 2025 et les priorités pour 2026 ». L'Uniopss et le CNSJ se sont associés pour rédiger une contribution à la réunion interministérielle exigeant des réponses et des moyens pour la prévention et à destination de la jeunesse.

📅 Publié le 22 mai 2026

👤 De Uniopss

SANTÉ

SANTÉ MENTALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Alors que la santé mentale a été érigée en « Grande Cause nationale », l'Uniopss et le CNSJ dénoncent l'écart croissant entre les discours et la réalité du terrain. Derrière les annonces, le secteur reste marqué par **un sous-financement chronique, une organisation éclatée et des inégalités territoriales inacceptables**. Les dispositifs sont saturés, les délais d'accès explosent et les publics les plus vulnérables – enfants, jeunes, personnes précaires – sont les premiers laissés de côté. Il ne s'agit plus d'une tension, mais bien d'une **crise structurelle durable**, à laquelle les réponses actuelles ne sont pas à la hauteur.

Face à cette situation, l'Uniopss et le CNSJ alertent : les politiques publiques continuent de **s'acharner à traiter les conséquences plutôt qu'à agir sur les causes**. Cette logique n'est plus tenable : elle organise une réponse parcellaire, inefficace et profondément inégalitaire.

L'Uniopss et le CNSJ revendiquent un engagement politique fort pour faire de la prévention et de la promotion de la santé mentale la pierre angulaire des politiques publiques, notamment auprès de la jeunesse. Cela suppose des **financements pérennes et découplés, une gouvernance territoriale renforcée autour des PTSM, et une véritable approche interministérielle** agissant sur les déterminants sociaux, éducatifs et environnementaux de la santé mentale. Au-delà des annonces, il est impératif de garantir des moyens à la hauteur des besoins et de reconnaître pleinement le rôle des acteurs associatifs dans la construction d'une réponse humaine, solidaire et durable.